

Conseiller/Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat

28/29 avril & 5/6 mai 2025



Descriptif de la formation

La volonté du Canton, des Communes et des particuliers de favoriser la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques est grandissante. Répondre à ces demandes nécessite de la part des professionnels des connaissances et des compétences d'accompagnement spécifiques.

Cette formation de 4 jours apporte les bases nécessaires pour aménager et entretenir des espaces extérieurs favorables à la biodiversité et capables de participer à l'adaptation aux changements climatiques.

Orientée vers la pratique et le partage d'expérience entre participants et intervenants, elle abordera différentes thématiques permettant de comprendre les enjeux actuels de la biodiversité et de faire le lien avec les types d'aménagements pouvant être proposés.



Objectifs de la formation

Les participant·es :

-  comprennent les liens entre la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques
-  connaissent les types d'aménagements et les pratiques d'entretiens favorables à la biodiversité, et ceci notamment dans le contexte valaisan
-  sont capables de reconnaître les potentiels d'amélioration en faveur de la biodiversité et du climat, de planifier, mettre en œuvre et évaluer des mesures avec succès
-  se familiarisent avec les bases légales en vigueur ou à venir (via les nouveaux RCCZ notamment)
-  sont conscients de leur rôle et leurs responsabilités en tant que paysagistes ou employés communaux dans la création de plus-values pour la biodiversité, l'humain et le territoire
-  disposent d'arguments solides pour convaincre de mettre en place des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité
-  connaissent les outils d'aide existants qui permettent d'approfondir les spécificités de la biodiversité au niveau du Valais

Public-cible

- Employé·es d'entreprises de paysagistes ou d'architectes-paysagistes actifs en Valais
- Employé·es communaux travaillant dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

Validation des acquis et reconnaissance

La liste des personnes ayant suivi la formation sera disponible sur le site internet du Canton. Les personnes formées pourront utiliser le titre professionnel de « **Conseiller/Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat** ».

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SFNP, ces personnes devront avoir assisté aux quatre journées de formation et avoir réussi les examens finaux (un écrit de 1h30 et un oral de 30 minutes).

Programme

Formation de 4 jours

Jour 1 : Lundi 28 avril 2025

- Importance de la biodiversité et liens avec l'adaptation aux changements climatiques (principes de base, espèces et milieux, prestations écosystémiques, ville éponge, îlots de chaleur, biodiversité en zone à bâtir, pédologie, gestion de l'eau)
- Plantation et entretien des arbres (principes et contraintes, gestion et entretien des arbres et fruitiers)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 2 : Mardi 29 avril 2025

- Communication (principes de base de la communication, introduction aux changements de comportements, comment sensibiliser et convaincre)
- Organismes vivants envahissants (connaissance et moyens de lutte)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 3 : Lundi 5 mai 2025

- Dispositions réglementaires (lois, règlements communaux des constructions et des zones) et subventions cantonales et communales
- Aménagements favorables à la biodiversité et au climat et entretien (étang, petites structures pour la faune)
- Cas pratiques et visite de terrain

Jour 4 : Mardi 6 mai 2025

- Aménagements favorables à la biodiversité et au climat (prairies naturelles, haies vives)
- Entretien différencié des espaces verts (principes fondamentaux, reconnaissance des différents milieux, étude des utilisations et fréquentations)
- Cas pratiques et visite de terrain

Les matinées seront dévolues aux aspects théoriques et les après-midi se dérouleront sur le terrain.

La date des examens finaux sera communiquée aux participantes et participants ultérieurement.

Informations diverses

Intervenant-es

- Collaborateurs et collaboratrices du bureau Drosera Ecologie Appliquée SA
- Mathias Bender, Jardin Suisse VS
- Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl
- Dick Morgan, Chef jardinier, Ville de Sion
- Collaborateur/collaboratrice du Service des forêts, de la nature et du paysage
- Mathias Sauthier, Responsable de la filière paysagiste, Service de l'agriculture
- Valérie Hill, Bureau Green Minded
- Laurence Vuagniaux, Directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Conditions d'admission

Pour les entreprises :

- Formation d'horticulteur paysagiste CFC ou AFP
- Biologistes, architectes paysagistes ou ingénieurs en environnement avec expérience dans le domaine des aménagements extérieurs
- Autres formations avec expérience(s) dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

Pour les communes :

- Expériences dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts communaux

L'admission à la formation se fait sur dossier de candidature. Les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission ci-dessus et justifier leur expérience dans les domaines de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts.

Inscription en ligne

www.formationbm.ch

Lieu

Ecole d'agriculture du Valais,
1951 Châteauneuf-Sion

Financement

Fr. 1'100.00

(Fr. 900.00 la formation + Fr. 200.00 les examens)
Repas de midi inclus

Pour les membres de Jardin Suisse Valais, le coût de l'examen sera remboursé une fois ce dernier réussi.

Nombre de participants

Max. 20 personnes

Personne de contact

Mme Laurence Vuagniaux, FDDM,
laurence.vuagniaux@fddm.vs.ch

